



*Date de dépôt : 19 juin 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Darius Azarpey : Rôle du canton en tant qu'employeur dans l'intégration des réfugiés et migrants**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et des programmes d'intégration cantonaux (PIC), des efforts considérables ont été mis en œuvre pour améliorer l'intégration socioprofessionnelle des personnes réfugiées en Suisse. Cependant, malgré ces mesures, une proportion significative de réfugiés continue de rencontrer des difficultés pour s'intégrer pleinement dans la société et sur le marché du travail.*

*En réponse aux attentes des citoyens pour une intégration réussie, il est crucial d'examiner le rôle du canton non seulement en tant que bailleur de fonds et de coordinateur, mais également en tant qu'employeur. Cela est d'autant plus pertinent que les employeurs privés sont encouragés à participer activement à l'intégration professionnelle des réfugiés.*

*A cet égard, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Quelles mesures spécifiques le canton a-t-il mises en place pour servir d'exemple en matière d'intégration des réfugiés et migrants en tant qu'employeur ?***
- 2. Combien de personnes réfugiées ou issues de l'immigration le canton a-t-il employées au cours des dernières années dans ses diverses administrations ?***
- 3. Existe-t-il des programmes de formation ou des initiatives spéciales visant à faciliter l'accès des réfugiés et migrants aux postes au sein de l'administration cantonale ?***

4. *Comment le canton évalue-t-il l'efficacité de ses politiques d'emploi à l'égard de l'intégration des réfugiés et quelles améliorations pourrait-il envisager ?*
5. *Quelles collaborations le canton a-t-il établies avec des entreprises privées et d'autres organismes publics pour renforcer l'intégration professionnelle des réfugiés et migrants ?*

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses qui permettront de mieux comprendre le rôle du canton dans cette mission essentielle pour notre cohésion sociale.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

### **1. Quelles mesures spécifiques le canton a-t-il mises en place pour servir d'exemple en matière d'intégration des réfugiés et migrants en tant qu'employeur ?**

La mise en œuvre à Genève des programmes fédéraux d'intégration, soit l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et les programmes d'intégration cantonaux (PIC), implique de nombreuses institutions de l'Etat, les communes ainsi que les partenaires sociaux.

Dans le cadre de l'AIS, initié en 2020 à Genève, chaque personne au bénéfice d'un permis F (admission provisoire), F ou B (réfugié) est accompagnée par une institution cantonale, tout au long de son parcours d'intégration, d'apprentissage de la langue française, de formation, puis d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement individualisé permet de développer les compétences et potentialités des personnes visées, en adaptant les mesures en fonction de leur niveau de qualifications, afin de faciliter leur participation à la vie économique.

Concernant les populations migrantes issues par exemple du regroupement familial, le PIC offre de nombreuses opportunités d'intégration puis d'insertion professionnelle, notamment par les collaborations entre le canton et les communes (bilan de compétences), ainsi que par le soutien cantonal aux institutions et associations actives dans l'intégration des populations migrantes.

A ce titre, il convient de mentionner notamment l'innovation du canton de Genève dans la mise en place dès 2016 du programme « Horizon académique », qui permet aux personnes migrantes ou issues du domaine de l'asile de poursuivre, à certaines conditions, des études universitaires ou en hautes écoles.

En tant qu'employeur, le canton n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour favoriser le recrutement de personnes issues de la migration ou du domaine de l'asile.

## **2. Combien de personnes réfugiées ou issues de l'immigration le canton a-t-il employées au cours des dernières années dans ses diverses administrations ?**

Le canton a souhaité établir un état des lieux de la diversité du personnel de la fonction publique et parapublique en fonction du statut et de la nationalité. Il a ainsi mandaté en 2021 l'Université de Genève (UNIGE) pour mener une analyse de la représentation de la population active étrangère dans les institutions publiques à Genève et en Suisse. Cette étude comparative démontre que le canton de Genève emploie de manière marginale les personnes résidentes issues d'Etats tiers, et de manière très minoritaire les personnes résidentes en provenance de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

## **3. Existe-t-il des programmes de formation ou des initiatives spéciales visant à faciliter l'accès des réfugiés et migrants aux postes au sein de l'administration cantonale ?**

Il existe divers programmes de formation qui facilitent une insertion professionnelle des personnes migrantes ou issues du domaine de l'asile, dans le secteur public comme dans le secteur privé, notamment le programme de préapprentissage d'intégration (PAI).

Il convient également de mentionner les aides financières fédérales pour les employeurs qui souhaitent engager une personne du domaine de l'asile (permis F, B et S), à travers le programme d'aide vers l'emploi (PAVE)<sup>1</sup>.

En revanche, il n'existe pas actuellement de programme qui vise à faciliter l'intégration professionnelle des personnes réfugiées et migrantes au sein de l'administration cantonale.

---

<sup>1</sup> Le descriptif de ces programmes est disponible sur <https://www.citedesmetiers.ch/thematiques/apprentissage-afp-cfc/le-preapprentissage-dintegration-pai/> et sur [https://infodoc.hospicegeneral.ch/wp-content/uploads/2023/08/PAVE\\_FLYER\\_AOUT\\_2023.pdf](https://infodoc.hospicegeneral.ch/wp-content/uploads/2023/08/PAVE_FLYER_AOUT_2023.pdf).

#### **4. Comment le canton évalue-t-il l'efficacité de ses politiques d'emploi à l'égard de l'intégration des réfugiés et quelles améliorations pourrait-il envisager ?**

Malgré une constante augmentation, le canton est conscient du taux insuffisant d'emploi à Genève des personnes issues du domaine de l'asile (taux d'emploi des réfugiés à Genève : 12% en 2016; 26% en 2024) et il travaille de manière proactive pour faciliter leur intégration professionnelle dans les secteurs public comme privé. L'ensemble des dispositifs mentionnés plus haut devraient produire des effets positifs et permettre une évolution du taux d'employabilité de ce public-cible. Un mandat a été confié à l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion de l'UNIGE et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève, afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place. Les premiers résultats de cette évaluation sont attendus pour la fin de l'année 2024.

#### **5. Quelles collaborations le canton a-t-il établies avec des entreprises privées et d'autres organismes publics pour renforcer l'intégration professionnelle des réfugiés et migrants ?**

Les institutions cantonales en charge de l'intégration (bureau de l'intégration et de la citoyenneté, Horizon académique, office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, office cantonal de l'emploi, Hospice général) participent, avec diverses entreprises suisses et multinationales, à l'initiative Refugees@work<sup>2</sup>, laquelle sensibilise et promeut l'insertion professionnelle des personnes issues du domaine de l'asile. L'engagement d'une employée permanente ou d'un employé permanent, dans le courant de l'été 2024, participera à cet effort de plaidoyer auprès des employeurs publics et privés.

Par ailleurs, chaque office concerné a développé divers partenariats avec les entreprises privées genevoises et avec des organismes publics, afin de favoriser l'intégration professionnelle des réfugiés, dans le cadre de préapprentissage, d'apprentissages, de stages ou encore de premier emploi.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET

---

<sup>2</sup> <https://refugeesatwork.ch/>